

DECISION DU PRESIDENT
2025DECISION13

Objet : Devis WATERFORM – Achat d'aquabikes pour la piscine Aizenay.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la SAS WATERFORM : 19, rue Maurice Ravel – 25200 MONTBELIARD, pour l'achat d'aquabikes pour la piscine d'Aizenay,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis de la SAS WATERFORM pour l'achat de 10 aquabikes de la marque HYDRORIDER pour la piscine d'Aizenay, pour un total de 15 100 € HT, soit 18 120 €.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 21 janvier 2025 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.